

Plan de mesurage et de division d'une parcelle de terrain bâtie

L'an deux mille vingt trois, le dix février

Je soussigné Benoit Leroy, porteur du titre de Géomètre-Expert, également admis et assermenté près le Tribunal de Première Instance de Mons, inscrit au Tableau des Conseils Fédéraux des Géomètres-Experts sous le n° GEO 060967,

Ayant nos bureaux à 4845 Sart-Lez-Spa, rue Batta, 156

Déclarons avoir procédé au mesurage d'une parcelle sise :

PROVINCE DE LIEGE

Rue de la Gagire, 22 - 4950 Waimes

cadastrée ou l'ayant été : WAIMES, 1ère Division, Section K, n° 51n

Lequel bien, d'une contenance mesurée de 26a 08ca, a été divisé de la manière suivante :

Lot 1 : 16a 12ca

(ensemble entouré d'un liséré orange au plan ci-contre)

Lot 2 : 9a 95ca

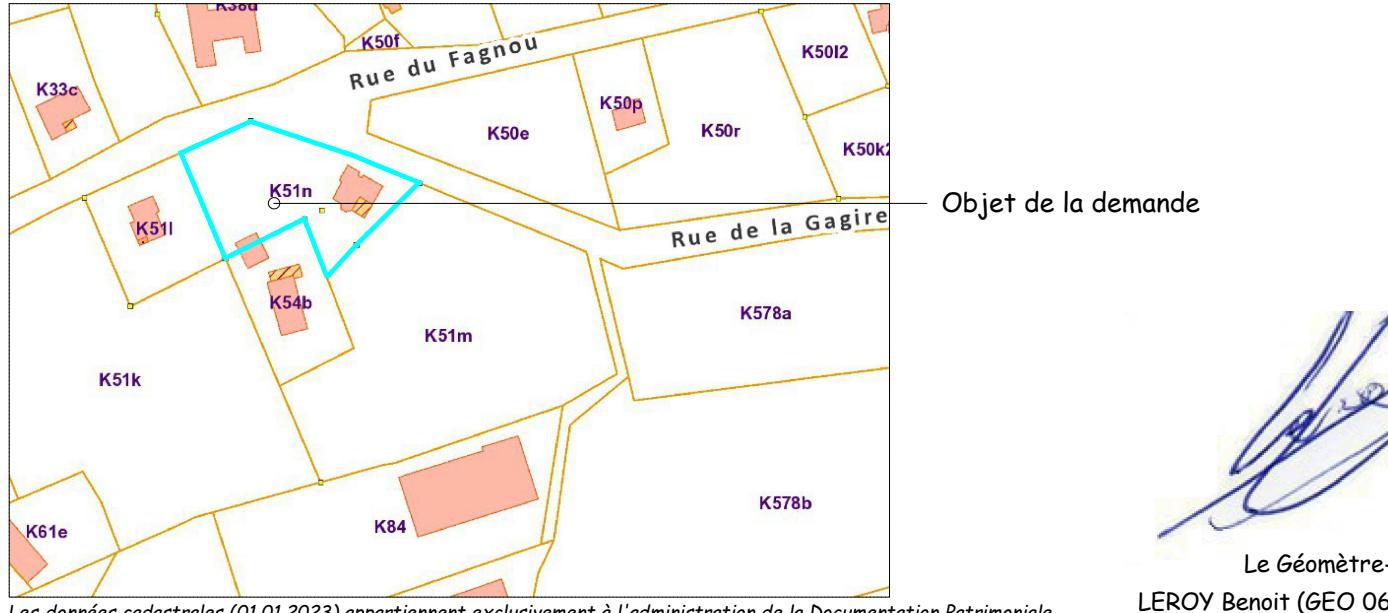
(ensemble entouré d'un liséré bleu au plan ci-contre)

Nous basant sur la documentation et les éléments suivants :

- les instructions de notre requérant
- les éléments présents sur site, à savoir bornes existantes : murets de soutènements et alignements de haies
- les informations cadastrales (plan cadastral : croquis 207)
- les plans de mesurage et de division dressés par Mr CHRISTOPHE Robert, Géomètre, en date des 23 mai 1972 ; 29 août 1973 et premier avril 1986
- le plan de mesurage et de division dressé par Mr PIRONT Eric, Géomètre, en date du 5 janvier 2005

En foi de quoi, nous avons dressé le présent Procès-Verbal à la date que dessus pour valoir ce que de droit.

Extrait du Plan Cadastral



PROVINCE DE LIEGE

Rue de la Gagire, 22 - 4950 Waimes

WAIMES, 1ère Division, Section K, n° 51n

Description des points et sommets

Points 2-100 et 105 : bornes existantes
Limite 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-1 = limite suivant
Points 12-13-14-15 = nouvelles bornes (nouvelle limite parcellaire)
Points 101 à 104 = angles bâtiments existants

Tableau de coordonnées (Lambert72)

Id.	X	Y	Id.	X	Y
1	272092.45	121285.38	9	272148.15	121239.57
2	272117.54	121292.94	10	272139.73	121259.49
3	272128.44	121292.42	11	272108.94	121246.97
4	272134.35	121290.93	12	272131.40	121256.10
5	272179.43	121273.96	13	272127.31	121266.05
6	272179.48	121272.64	14	272119.91	121283.54
7	272174.92	121267.30	15	272116.50	121292.62
8	272157.16	121249.26			

